

Victoire suffragiste à Neuchâtel par 11240 voix contre 9738 : les efforts portent leurs fruits : l'Idée marche enfin ! : [1ère partie]

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **47 (1959)**

Heft 871

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-269490>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le Mouvement Féministe

Paraît le premier samedi de chaque mois

Le temps est venu pour
un peuple libre, d'entre-
prendre des tâches en
commun... de porter en
commun la charge, les
devoirs et les respon-
sabilités communs.

Marc FELDMANN

FONDATRICE DU JOURNAL

Emilie GOURD

REDACTION

Mme WIBLE-GAILLARD, 11, route de Chêne

ADMINISTRATION ET ANNONCES

Mlle Renée BERGUER, 7, Pl. du Pt-Saconnex

Organe officiel

des publications de l'Alliance
de Sociétés féminines suisses

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

ABONNEMENTS

SUISSE 1 an Fr. 8.— (ab. min.)

abonnement à « Femmes Suisses » compris.

Les abonnements partent de n'importe quelle date

Prix du numéro 35 centimes

Compte de chèques postaux I. 943

Victoire suffragiste à Neuchâtel par 11240 voix contre 9738.

Les efforts portent leurs fruits

L'idée marche enfin !

1959 est véritablement une année faste ! Voici le second numéro que nous publions qui peut annoncer une victoire suffragiste. A quelques mois d'intervalle, le canton de Neuchâtel a suivi le canton de Vaud et a accordé à ses citoyennes l'égalité politique.

La victoire vaudoise, le 1er février, pouvait laisser encore quelque lecteur sceptique : « peut-être victoire sans lendemain... » un coup de surprise qui peut ne pas se répéter... »

Mais non, il y a eu un lendemain, où l'écart entre la majorité acceptante et la minorité rejetante est plus accentué encore que lors de la votation fédérale du 1er février.

Nous nous permettons de transcrire ici les premiers commentaires parus à Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds. Nous nous en excusons auprès de nos abonnées neuchâteloises qui les auront déjà lus. J'espère qu'elles comprendront que d'autres Romandes et d'autres Suissesses ont le plus grand intérêt à les connaître, cela leur permet de préparer mieux des campagnes électorales prochaines ou futures. Il y a là des observations psychologiques qui permettront d'orienter avec plus de sûreté, articles de presse et conférences.

Le commentateur de La Chaux-de-Fonds écrit dans l'Impartial du 28 septembre :

Journée historique ! A une très confortable majorité — 11.240 oui contre 9738 non — le peuple neuchâtelois a accordé hier, aux femmes, le droit de vote et d'éligibilité en matière cantonale et communale.

L'événement est d'importance et il marque un tournant de la vie politique du Canton de Neuchâtel qui sera ainsi le deuxième canton suisse, après Vaud, à faire droit aux revendications légitimes des féministes.

A vrai dire, le résultat du scrutin d'hier ne nous a pas surpris outre mesure. En effet, en février dernier, le canton de Neuchâtel n'avait-il pas été, avec ceux de Vaud et de Genève, au nombre de ceux qui étaient disposés à accorder aux femmes le droit de vote sur le plan fédéral ?

C'est à cette majorité du 1er février qu'est due la victoire d'hier, puisque le lendemain

même de la votation fédérale, quatre motions furent déposées sur le bureau du Grand Conseil, demandant toutes une révision de la constitution cantonale concernant l'institution du suffrage féminin et du droit d'éligibilité des femmes en matière cantonale et communale.

Aujourd'hui c'est chose faite et nous nous réjouissons, sans arrière-pensée aucune de voir disparaître une inégalité plus guère concevable en plein XXe siècle.

La campagne qui a précédé cette votation cantonale fut digne et relativement calme. Partisans et adversaires du suffrage féminin avaient fait apposer, ici et là, quelques affiches invitant les citoyens à voter « oui » ou à déposer un « non » catégorique dans l'urne. Il y eut aussi, samedi dans les villes, une distribution de petits drapeaux, tandis que nos journaux, une fois de plus, avaient ouvert toutes grandes leurs colonnes aux arguments pour et aux thèses contre.

Réjouissons-nous de ce résultat et rendons hommage au corps électoral neuchâtelois d'avoir fait preuve, une fois de plus, de clairvoyance.

Tandis que le commentateur de la Feuille d'Avis de Neuchâtel a un ton plus désabusé :

Ce qui est un peu surprenant dans le scrutin d'hier, c'est que l'électeur neuchâtelois ait mis moins d'empressement à se prononcer alors qu'il s'agissait d'introduire le suffrage féminin sur le plan cantonal et communal, qu'il n'en a apporté quand la question se posait, d'une façon toute théorique, sur le plan fédéral. Curieux renversement de valeurs ! En gros, un citoyen sur deux (54 % du corps électoral) a pris la peine de se rendre aux urnes samedi et dimanche, le pourcentage étant de 64 le 1er février. Et le nombre des oui est dès lors tombé comme celui des non : 11.240 (13.938) pour les premiers ; 9738 (12.775) pour les seconds. Il est vrai que l'hiver dernier on votait en même temps sur la loi concernant les congés payés.

Quant à la « configuration » générale du scrutin, elle reste dans l'ensemble la même. L'écart entre acceptants et rejetants a un peu augmenté : 1502 (1163), ce qui prouve que l'opposition, déjà fortement entamée, tourne

(Suite en page 3)

Résultats financiers de la SAFFA

Une réussite inespérée

Le mardi 15 septembre 1959, le drapeau de la SAFFA flottait de nouveau sur l'île créée pour cette exposition : c'était en effet un grand jour, puisqu'il voyait siéger en l'Aula de l'Université de Zurich le Comité général de l'Exposition qui devait décider de l'emploi du bénéfice éventuel, tandis que l'après-midi une conférence de presse renseignait les journaux sur la situation. Disons tout de suite pour nos lecteurs qui ne l'auraient pas appris par la presse quotidienne que ce bénéfice est beaucoup plus élevé que les organisatrices n'auraient jamais osé le rêver, puisqu'il a été de

Fr. 2.065.415,97.

Le secret avait été bien gardé et c'est avec une impatience pleine de curiosité sympathique que les Associations féminines attendaient de connaître le résultat financier. Les prévisions les plus optimistes furent dépassées ; c'est ainsi que le montant des entrées, inscrit au budget pour Fr. 2,3 millions, s'éleva à Fr. 3,8 millions ; les dons des Associations féminines, des pouvoirs publics et de nombreuses entreprises se montèrent à Fr. 1.270.000, alors qu'on escomptait Fr. 880.000. Au total, le chiffre d'affaires atteignit 50 millions de francs.

Les concours bénévoles ont contribué au résultat

Une bonne part de ce brillant résultat est donc dû à la générosité des nombreux sympathisants ; mais il faut relever que les membres des diverses commissions de l'Exposition ont travaillé sans aucune rémunération, ce que la trésorerie estime représenter une économie de Fr. 500.000 environ. D'autre part les femmes se montrèrent des administratrices avisées : aucune directrice de groupe ou de commission ne dépassa son budget particulier. Le budget général avait été établi de façon très prudente. Cette prudence coûta quelques sacrifices, entre autres celui du pavillon « Réflexion, détente, repos » auquel le comité d'organisation dut renoncer bien contre son gré. Mais cela fait

partie des gouttes d'amertume et de regret qui se mêlent à toutes les réussites humaines.

Nota bene

En lisant les communiqués si discrets de la presse sur le résultat financier de la SAFFA, je me suis demandé si cette discrétion eût été la même en cas de déficit ?

La SAFFA en chiffres

Voici encore quelques chiffres intéressants concernant la SAFFA : sur les 45 jours que dura la manifestation, six seulement furent pluvieux, cinq orageux et cinq couverts ; 830.000 visiteurs firent l'ascension de la Tour de l'habitation pour jouir de sa vue splendide, 45.000 personnes prirent part à un service religieux dans la chapelle qui se révéla souvent trop petite.

Tandis qu'en 1928 la première exposition féminine fut lancée par l'Association féminine des arts et métiers, l'Alliance de sociétés féminines suisses et la Ligue des femmes catholiques, trente ans plus tard la SAFFA II était soutenue par 84 associations féminines suisses et 18 Centres de liaison cantonaux, l'Alliance en ayant pris l'initiative et fait seule toutes les démarches et les travaux préparatoires. Cette union de toutes les femmes suisses pour une grande œuvre commune est non seulement un des beaux souvenirs de la SAFFA, mais une réalité qui doit se maintenir, ainsi que le souligne Me Denise Berthoud en mettant le point final à la séance du Comité général.

Celles qui furent à la peine sont à l'honneur

C'est Me Denise Berthoud qui présida cette dernière séance du Comité général de l'Exposition, avec sa compétence et son amabilité coutumières. Le rapport final de la SAFFA fut naturellement présenté par Mlle Erika Rickli, avec une simplicité et une objectivité qui ne l'empêchèrent ni de se réjouir profondément du succès qui couronnait l'œuvre des femmes suisses, ni de reconnaître sincèrement ce qui aurait pu ou dû être fait différemment ou mieux. La trésorière, Mlle A. Fader, commenta le rapport financier et Mlle E. Naegeli exposa le projet de répartition préparé par la Commission d'étude qu'elle présidait. Les associations féminines avaient tenu à manifester leur reconnaissance à Mlle Rickli en lui offrant une œuvre d'art à son choix ; celle-ci lui fut remise symboliquement sous la forme d'un magnifique bouquet habilement fixé sur une planche de paxatex qui donnait tout à fait l'illusion d'un tableau.

Le bénéfice rendra des services appréciables

La SAFFA a fermé ses portes depuis une année déjà, le drapeau a été amené pour la dernière fois ; mais il reste une somme d'argent qui pourra rendre d'immenses services et surtout le souvenir d'une merveilleuse collaboration entre femmes de tendances et de confessions diverses, collaboration qui, si elle se maintient, servira au plus grand bien du pays.

Y. L.

Reconnaissance envers les pionnières



Mme Vuillomenet-Challande (La Chaux-de-Fonds), qui fut une collaboratrice assidue de notre journal

Floriane Institut pédagogique privé
Pontaise 15 — LAUSANNE
Nouvelle direction : E. PIOTET Tél. 24 14 27

- Formation de gouvernantes institutrices et étrangères pour familles suisses
- Préparation d'assistantes pour Homes d'enfants, Colonies de vacances, Maisons de refuge, etc.
- Professeurs diplômés, Diplômes, Placement des élèves assuré.

Plan de répartition du bénéfice

Une commission d'étude avait préparé un plan de répartition, répartition qui s'avérerait difficile puisqu'aucun grand but commun ne s'était présenté comme en 1928. D'après les statuts de la coopérative de la SAFFA, il était prévu que le bénéfice éventuel devrait servir à des buts généraux, spécialement à

l'amélioration de la position économique, sociale et juridique de la femme suisse. Ce plan fut donc soumis au comité général le 15 septembre et admis par la très grande majorité des déléguées, après une brève discussion :

1. **Tâches économiques** (aux soins de la Société de cautionnement SAFFA) : extension des services de conseils gratuits, aide à la rééducation professionnelle des femmes dont l'âge ne leur permet pas de bénéficier de bourses, sous forme de cautionnements, de prêts bancaires ou de bourses 60 %
2. **Professions féminines** (aux soins de l'Alliance de sociétés féminines suisses) : documentation à l'intention des Offices d'orientation professionnelle, etc., étude de problèmes particuliers tels le travail à mi-temps, etc. 12 1/2 %
3. **Problèmes ménagers** (aux soins de l'Institut suisse de recherches ménagères) : mise au point d'une documentation sur les budgets de ménage, publication de brochures, création d'une bibliothèque 15 %
4. **Education civique** (aux soins d'un organe de coordination des organisations intéressées) : publication de feuilles d'information sur des sujets particuliers, éducation civique des femmes et des jeunes filles, service de conférences 12 1/2 %

EXTRAIT VITAMINEUX

Bévita

Pour assaisonner et tartiner

LEVURE VITAMINEUSE

Bévita

sous contrôle de l'Institut des vitamines

